



Swiss Rowing Indoors

Avant-Programme 2025
française



See-Club Zug
Seit 1882



Contenu

1. Règlement.....	3
2. Organisation.....	3
3. Catégories et classes d'âge.....	3
3.1 Courses officielles des Swiss Rowing Indoors.....	3
3.2 Teamsprint	3
4. Programme des courses.....	4
5. Finance d'inscription	4
6. Inscriptions.....	4
7. Délai d'inscription.....	5
8. Modifications et inscriptions tardives	5
9. Forfait.....	5
10. Bureau de course.....	5
11. Primes pour record Swiss Rowing Indoors.....	5
12. Annonce des résultats et cérémonie protocolaire	5
13. Sprints par équipes	6
13.1 Catégories	6
13.2 Déroulement des courses : Relay-Race	6
13.3 Finance d'inscription	6
13.4 Autres dispositions	6
14. Droit à l'image et données personnelles.....	6
Décharge de responsabilité Swiss Rowing Indoors	7



1. Règlement

Les Swiss Rowing Indoors sont soumis au *Règlement "Swiss Rowing Indoors" Etat: 04.01.2025*.
Merci de bien tenir compte de ce règlement!

2. Organisation

Lieu	Sporthalle Zug, General Guisanstrasse 2, 6300 Zug, Schweiz
Date	01 mars 2025

3. Catégories et classes d'âge

3.1 Courses officielles des Swiss Rowing Indoors

Catégories (séparées en hommes et femmes)	Distances	Année de naissance
Open	2000m	Open
Poids légers (75.0kg / 61.5kg)	2000m	Open
Juniors U19	2000m	2007 et moins
Juniors U17	1500m	2009 et moins
Juniors U15	1000m	2011 et moins
Masters 30	2000m	1995 et plus
Masters 40	2000m	1985 et plus
Masters 50+	2000m	1975 et plus
Para Rowing (catégories selon inscriptions)	2000m	Selon les catégories

3.2 Teamsprint

Voir chap. 13 sprint par équipes



4. Programme des courses

horaire	catégorie	Abréviation de la catégorie	Serie	Course
10:00	Juniors U17	BJM	C	CN
10:15	Juniors U19	JM	C	CSJ
10:30	Juniors U15	CJM	B	CN
10:45	Juniores U17	BJW	B	CN
11:00	Juniors U17	BJM	B	CN
11:15	Juniors U19	JM	B	CSJ
11:30	Hommes open	M	B	CS
11:45	Femmes poids légères	LW	A	CS
12:00	Hommes poids légers	LM	A	CS
12:15	Femmes open	W	A	CS
12:30	Hommes open	M	A	CS
12:45	Masters toutes catégories	MM/MW	A	CN
13:00	Para-Rowing toutes catégories	PARA	A	CN
Pause de midi				
13:30	Juniores U15	CJW	A	CN
13:45	Juniors U15	CJM	A	CN
14:00	Juniores U17	BJW	A	CN
14:15	Juniors U17	BJM	A	CN
14:30	Juniores U19	JW	A	CSJ
14:45	Juniors U19	JM	A	CSJ
Sprints par équipes				
15:05	Sprints par équipes U15	TSU15	A	CD
15:15	Sprints par équipes U17	TSU17	A	CD
15:20	Sprints par équipes U19	TSU19	A	CD
15:25	Sprints par équipes open	TSO	A	CD
Beachsprints (Run-Row-Run)				
16:00- 18:00	Beachsprint hommes et femmes			CD

CS – Championnats suisses, CSJ – Championnats suisses juniors, CN – Critérium National, CD – Course démonstration

5. Finance d'inscription

La finance d'inscription pour les SRI officiels se monte à CHF 35.- par participant. Les montants sont à régler dans les délais d'inscription. Chaque responsable de club doit être en mesure de montrer un justificatif le jour de la compétition. Pour les clubs étrangers, la finance par participant est de CHF 20.-

Coordonnées pour le paiement:

Zuger Kantonalbank, Clearing-Nr. 787, PC-Konto 80-192-9, Konto 7718864308, Swift KBZGCH22, IBAN CH3400787007718864308

En faveur de Swiss Rowing Indoors, See-Club Zug, 6300 Zug

Merci de mentionner le nom de votre club, afin de pouvoir bien classer votre inscription!

6. Inscriptions

Les inscriptions pour les athlètes affiliés à SWISS ROWING ont lieu sur la plateforme Regasoft: <https://www.swissrowing.ch/de/events/regasoft/regasoft-entries>

Les inscriptions pour les athlètes non affiliés à SWISS ROWING ont lieu par email à info@rowingindoors.ch à l'aide du [formulaire Excel](#). De plus, chaque athlète non affilié doit signer une décharge de toute responsabilité et la joindre en annexe.



Les inscriptions tardives, les forfaits et les changements sont à annoncer à info@rowingindoors.ch.

7. Délai d'inscription

Le délai d'inscription est fixé au **jeudi 20 février 2024 à midi**

A cet instant précis, les inscriptions devront être en possession des organisateurs. Les inscriptions via portail Regasoft seront désactivées. Avant ce moment, les inscriptions peuvent être modifiées on-line gratuitement et aussi souvent que nécessaire. Voir point 8 ci-dessous pour toute modification d'inscription hors délai. Les demandes de licences pour les athlètes affiliés à SWISS ROWING doivent être déposées au secrétariat de SWISS ROWING dans le délai d'inscription aux Swiss Rowing Indoors (voir le règlement).

8. Modifications et inscriptions tardives

Après le délai d'inscription, les modifications et inscriptions tardives sont encore possibles jusqu'à 90 min avant le départ de la **première** course de la journée, sous réserve des places disponibles dans les séries.

Un versement de CHF 10.- sera exigé pour toute modification ou inscription tardive.

9. Forfait

Aucun remboursement ne sera effectué pour un forfait annoncé hors délai. Un forfait annoncé plus de 90 min avant la **première** course de la journée est accepté et sera validé. Si le forfait est annoncé après ce délai, le participant sera considéré comme ne s'étant pas présenté au départ et recevra une amende de la part des arbitres.

Les certificats médicaux peuvent être utilisés pour éviter les amendes, mais la finance d'inscription ne sera jamais remboursés.

10. Bureau de course

On peut joindre le bureau de course à l'adresse info@rowingindoors.ch jusqu'à 90 min avant la première course de la journée. Le jour de compétition, le contact est aussi possible directement sur place à partir de 08h45.

11. Primes pour record Swiss Rowing Indoors

Une prime en espèces de CHF 500.- est allouée pour un nouveau record Swiss Rowing Indoors élite/poids légers, CHF 250.- pour les juniors. Les records précédents doivent être battus. En cas d'égalité, aucun droit à la prime n'est accordé.

Les records actuels sont listés sur le site web du SRI : <https://www.rowingindoors.ch/#resultate>

12. Annonce des résultats et cérémonie protocolaire

Les annonces des résultats, ainsi que les cérémonies protocolaires, ont lieu env. 25 minutes après la dernière série d'une catégorie.

Les médailles vont aux trois meilleurs temps de chaque catégorie. Il s'agit d'un classement général par catégories et non d'un classement par séries.

Tous les résultats seront publiés sur les sites web SRI et SWISS ROWING à l'issue de l'événement :

<https://www.rowingindoors.ch/>

<https://www.swissrowing.ch/>



13. Sprints par équipes

13.1 Catégories

Catégorie	Distance	Année de naissance	Prime de victoire
Teamsprint U15	1000m	2011 et moins	100CHF
Teamsprint U17	1000m	2009 et moins	100CHF
Teamsprint U19	1000m	2007 et moins	150CHF
Teamsprint open	1000m	open	200CHF

Chaque équipe est formée de quatre athlètes de la même catégorie ou d'une catégorie inférieure. Chaque équipe doit comporter au moins une athlète féminine dans ses rangs. Les courses par équipes sont considérées comme des spectacles et ne comptent ni pour les championnats suisses, ni pour le Critérium National.

13.2 Déroulement des courses : Relay-Race

Les quatre athlètes d'une équipe rament **l'un après l'autre sur le même** ergomètre. Les règles suivantes sont à appliquer : aucun athlète ne doit parcourir plus de 250m. Chaque athlète peut décider s'il parcourt cette distance en une seule fois (1 x 250m) ou en plusieurs fois (p.ex : 2 x 125m). Chaque équipe décide elle-même l'ordre de passage et le nombre de changements des équipiers. L'équipe qui aura atteint en premier la distance de 1000m sera déclarée vainqueur.

Pour ces courses, on n'utilise que chaque quatrième ergomètre, afin de laisser assez place pour les changements. Pendant la course, toute l'équipe doit se tenir à côté ou derrière l'ergomètre. Il est interdit d'enjamber les ergomètres voisins. Il est interdit de marcher dans la zone à l'avant des ergomètres (zone de câblage). Nous recommandons vivement aux équipes d'exercer ce mode de course à l'avance, ceci afin de minimiser les risques de blessures et d'optimiser les chronos.

Documentation sur *Youtube: rowing erg relay race*

Une course n'a lieu que si deux équipes complètes au moins se présentent au départ.

13.3 Finance d'inscription

La finance d'inscription par équipe de quatre s'élève à CHF 80.-

Par ailleurs, les mêmes dispositions que celles figurant au chap. 5 (Finance d'inscription) sont valables.

13.4 Autres dispositions

En ce qui concerne les modifications, les délais, etc, les dispositions sont les mêmes que pour les courses officielles SRI.

14. Droit à l'image et données personnelles

Par son inscription aux courses des Swiss Rowing Indoors, chaque participant(e) autorise purement et simplement l'utilisation de son image et de ses données personnelles.

Dans le cadre de l'organisation et du déroulement de la manifestation, des données personnelles telles que : nom, prénom, sexe, et âge seront traitées, en particulier et à titre d'exemple les listes d'engagements, de départ et les résultats seront notamment affichés sur place, distribués, publiés sur tout support, des courses seront filmées, retransmises sur écrans géants voir enregistrées et publiées sur Internet, des photos seront prises et publiée sur tout support. Au surplus, l'autorisation permet explicitement la diffusion et l'utilisation des images et données personnelles sur n'importe quel support ou média et sur tous territoires par l'organisateur et la Fédération Suisse des Sociétés d'Aviron de même que les prestataires mandatés. Les données seront traitées exclusivement en relation avec la manifestation et ne seront pas transmises indûment à des tiers. Les droits d'auteur sur les images prises par le fournisseur de vidéo et de photo mandaté par l'organisateur appartiennent à SWISS ROWING.

Par ailleurs, les directives actuelles de protection des données de la Fédération suisse des sociétés d'aviron (SWISS ROWING), comme publiées sur <https://www.swissrowing.ch/>, s'appliquent.



Décharge de responsabilité Swiss Rowing Indoors

À l'intention des clubs ou des participants individuels qui n'appartiennent pas à la Fédération suisse des sociétés d'aviron.

Club	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	

Le soussigné confirme qu'il assume l'entière responsabilité de l'état de santé et d'entraînement – suffisant – des membres du club/de la personne à inscrire. Aucune responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, pour des dommages corporels ou matériels ne peut être imputée à l'organisateur ou à la Fédération suisse des sociétés d'aviron.

Lieu, date

Signature

.....

.....

La signature du représentant légal est obligatoire pour les participants individuels de moins de 18 ans.